

Loi sur l'habitation

tion. Comment se fait-il, de poursuivre le président, que des contracteurs, la construction terminée, disparaissent subitement de la circulation en déclarant faillite? Comment se fait-il qu'ils réapparaissent quelque temps après en changeant quelque peu leur nom et quelquefois, en conservant le même nom?

Monsieur le président, je connais un contracteur qui a changé de nom cinq fois en 15 ans. Comme le dit le slogan:

«C'est-y assez fort»? Depuis 15 ans, il fait toujours affaire avec la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Certaines personnes sont portées à croire que les entrepreneurs qui font du mauvais travail sont tout simplement incompetents. Monsieur le président, personnellement, j'affirme le contraire. Je suis persuadé que le contracteur qui réussit à changer de nom cinq fois en 15 ans est un expert; je suis également persuadé que le contracteur qui réussit à «jouer» dans les millions de la Société centrale d'hypothèques et de logement est encore un gars d'une haute compétence. Et en ce qui a trait précisément à ses contracteurs-là—il n'y en a pas seulement qu'un—ce sont des gars extraordinaires qui connaissent leur affaire.

Même la Société centrale d'hypothèques et de logement connaît son affaire; en effet, depuis le printemps dernier, nous avons demandé la tenue d'une enquête, nous avons demandé que quelqu'un aille visiter ces taudis. Nous avons déclaré qu'il faisait froid, qu'il y avait de la glace là-dedans. On a donc demandé que des employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement s'y rendent. On s'est rendu, à notre invitation, visiter ces maisons-là le jour où le thermomètre indiquait 55 degrés, au mois de janvier.

Pour avoir choisi cette journée-là? Il fallait aussi des experts, monsieur le président, à la Société centrale d'hypothèques et de logement!

Je crois qu'il n'est pas normal que des contracteurs de ce genre continuent à faire des affaires en multipliant les victimes, surtout avec la protection de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Nous avons devant nous un bilan qui, je pense, parle par lui-même...

La Société centrale d'hypothèques et de logement a déjà aussi fait quelque chose d'extraordinaire. Elle continue à préparer et à réviser des projets encore très bons mais, malheureusement, elle en laisse encore passer trop qui sont mauvais.

Tout ce que je demande aujourd'hui à l'honorable ministre, tout ce que je veux savoir, c'est ceci: à quoi peut-on s'attendre du ministère, à quoi peuvent s'attendre les gens qui se font rouler, et existe-t-il encore des personnes honnêtes qui peuvent assumer leurs responsabilités au sein de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

Monsieur l'Orateur, je crois qu'après toutes ces explications, après autant d'exemples et de preuves, on peut en conclure que ça ne tourne pas toujours rond dans l'administration de la Société. Nous recommandons donc simplement au comité de faire une étude approfondie de chacune des nouvelles dispositions de cette loi et d'apporter d'autres modifications.

Nous demandons, en résumé, que le comité accomplisse un travail sérieux et qu'il fasse d'abord comparaître les responsables de l'exécution de la loi. Les hauts fonctionnaires qui sont nommés par le gouvernement, et sont comptables à la Chambre de l'exécution de la loi, devraient comparaître devant le comité pour y être interrogés, de même que les entrepreneurs avec lesquels la Société centrale d'hypothèques et de logement a transigé.

Il serait également intéressant de faire comparaître certains entrepreneurs, qui sont pires que des caméléons, puisque l'un d'entre eux a changé de nom cinq fois au cours de 15 ans. Le ministre a le droit de connaître ces gens-là.

Il conviendrait également que les propriétaires, peut-être par l'entremise de leurs associations, témoignent également devant le comité. Je crois qu'à la lumière de ces témoignages, on serait en mesure de préparer une loi plus efficace, plus humaine et plus juste pour tous les Canadiens.

• (1250)

[Traduction]

M. H. T. Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, c'est avec grande fierté que je prends la parole pour appuyer le bill C-133 dont la Chambre est actuellement saisie. Cette mesure, qui tient compte des répercussions et des exigences sociologiques actuelles, répond à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps au Canada, en faisant porter l'accent sur les objectifs susceptibles de nous fournir le genre de communautés dont nous rêvons tous. Je défie les députés de l'opposition de trouver à redire aux objectifs et aux initiatives formulés dans la loi. Il serait peut-être préférable tout d'abord de me reporter au numéro d'aujourd'hui de la *Gazette* de Montréal qui signale que le projet de loi renferme des mesures qui faciliteront la planification communautaire, qui freineront la hausse des prix des terrains, qui viendront en aide aux coopératives et aux groupes à but non lucratif qui s'intéressent à l'habitation, qui simplifieront les efforts des familles à revenu faible et moyen pour acheter leur propre maison et qui favoriseront la restauration et la préservation des vieux quartiers résidentiels et des villes.

Il y a quelques semaines, notre ministre déclarait que le défi que nous devons relever est de préserver et d'améliorer l'espace vital dans les quartiers, les villages, les villes et les agglomérations urbaines par suite de la tendance vivement accélérée à l'urbanisation. Si nous avons besoin d'un stimulant pour relever ce défi, nous avons l'exemple déprimant de nombreuses zones urbaines en Amérique du Nord et dans le monde entier qui sont devenues presque inhabitables en raison de la congestion, de la pollution et du délabrement et leur cortège de symptômes connexes: le crime, la maladie, la pauvreté et la déchéance de l'esprit humain. A l'autre extrémité de la fluctuation démographique, dans les régions rurales, il y a une menace de dépeuplement, d'abandon, de disparition d'un mode de vie et d'une échelle de valeurs spécifiquement canadiens. Au Canada, il est encore temps de conjurer cette menace grâce à une planification intelligente et rationnelle et à un effort national concerté auquel doivent participer tous les paliers de gouvernement et toutes les couches sociales.

Pour faire face à ce défi, il a fallu définir le problème qu'a si bien exposé notre ministre, de l'environnement matériel et social où s'érigent les logements. Tout d'abord, il faut que les logements existent en nombre et en variété suffisants pour la population croissante. Ensuite, il faut qu'ils soient mis financièrement à la portée de ceux qui en ont besoin. Puis se pose la question de la qualité, qui doit être non seulement solide, mais aussi conforme aux progrès réalisés en conception et en technologie.

Il y a aussi la question de préparer l'avenir, de dresser des programmes de recherche pour accroître notre savoir, de revoir et d'adapter nos institutions et d'élaborer de nouveaux modes de consultation et de collaboration inter-gouvernementales dans le domaine de l'habitation et de l'aménagement communautaire. Nous devons aussi songer à la composition par âge de la population canadienne, qui nous sera probablement un défi, surtout dans les dernières années de la décennie. Car les personnes âgées composeront une proportion importante de l'ensemble et la demande concernant leur logement sera beaucoup plus grande. Nous consacrons déjà au logement des personnes âgées des fonds considérables, mais il est à prévoir que nous aurons à en multiplier le volume dans quelques années.

Je ne suis pas né riche conservateur et j'envisage donc peut-être l'habitation sous un angle différent. Ces 25 der-